

DOSSIER

Enseignements technologique et professionnel

Des filières *irremplaçables*



Dossier réalisé par Yves Baunay, André Blanchard (SNETAP), Sophie Boniface, Françoise Bonnet (SNUEP), Claudine Bur, Jean-Hervé Cohen, Monique Daune, Marie-Madeleine Dorkel (SNETAP), Fabrice Giovanazzi, Roland Hubert, Nicole Marot, Sylvie Nony, René Pasini (SNUEP), Évelyne Pichot. Coordination : Thierry Reygades

Les formations technologiques et les formations professionnelles devraient être l'un des axes principaux des politiques de l'Éducation nationale, surtout à l'heure où l'on parle de formation tout au long de la vie. Pourtant, elles sont souvent négligées, voire méprisées, par nos décideurs politiques. Ignorés ou considérés simplement comme un outil de remédiation de l'échec scolaire, les lycées technologiques et les lycées professionnels font les frais de cette absence d'ambition politique. Dans

ces établissements, pourtant, les enseignants et les personnels agissent pour faire vivre, pour moderniser ces formations et pour donner aux jeunes les moyens de réussir.

Le SNES, qui porte l'enseignement technique depuis des décennies, fait le choix de publier ce dossier en laissant la parole aux principaux acteurs de ces formations. Il espère ainsi contribuer à la prise en compte et au développement de ces formations éminemment stratégiques, tant au niveau économique que social.

Enseignement technique, enseignement professionnel

Choix culturel, choix de valeur

I aura fallu plus d'un siècle pour que l'enseignement technique et l'enseignement professionnel trouvent toute leur place au sein du service public d'éducation.

Ces enseignements ont tout gagné à ce choix, et l'ensemble du système éducatif s'est enrichi en intégrant la culture technique, la culture des métiers, peut-être bientôt la culture du travail dans la culture scolaire et universitaire. Cela a contribué, insuffisamment sans doute, à démocratiser l'accès à un baccalauréat, à l'enseignement supérieur, et à une qualification professionnelle en phase avec les évolutions des contenus du travail. Des conceptions pédagogiques originales y ont vu le jour : articulation entre pratique, réalisation et théorie, avec toutes les valeurs de rigueur, de créativité que développe ce travail d'apprentissage chez les élèves, qui font l'expérience du travail réel face au travail prescrit...

Les diplômes sanctionnant les fins de parcours résultent d'un travail de coopération entre le service public et les représentants salariés et employeurs du monde professionnel dans les commissions professionnelles consultatives (CPC).

Ces enseignements ont-ils épuisé leurs potentialités d'amélioration du système éducatif du point de vue de ses finalités sociales, culturelles, éducatives et économiques ? Peuvent-ils être encore mieux utilisés pour affronter les enjeux actuels dans ces domaines ?

Faudrait-il rompre avec le modèle construit par des garanties d'enseignants et de professionnels attachés à la valeur culturelle et



humaniste de l'éducation professionnelle ? Y aurait-il urgence à faire émerger un nouveau système sur le mode de l'apprentissage

La voie technologique, ce sont...

... des séries de baccalauréat : STG, STI, STL, ST2S, hôtellerie, arts appliqués, technologie de la musique et de la danse, STAE, qui représentent 35 % des élèves de Terminale, soit 140 000 jeunes qui présentent un baccalauréat ; et près de 115 BTS, de l'assurance aux travaux publics en passant par les métiers de l'audiovisuel, qui regroupent 230 000 étudiants, sans oublier les formations supérieures d'arts appliqués, de gestion...

hors du service public d'éducation, avec le risque de réelles régressions éducatives et sociales ?

C'est dans ce sens que voudraient nous entraîner les instances de décisions politiques européennes, à travers ce qu'il est convenu d'appeler le processus de Copenhague. Les travaux d'expertise de l'OCDE nous indiquent la même direction à suivre. Les exécutifs politiques régionaux sont souvent embarqués dans le même bateau en mettant le cap sur la mise en œuvre du plan Borloo. Mais derrière ces débats et ces orientations politiques, ce sont des conceptions de l'éducation et de la culture qui s'affrontent. L'une tournée vers la recherche d'un socle étroit de compétences à acquérir au service d'une vision réductrice de l'activité de travail. L'autre, la nôtre, qui cherche à donner à l'éducation, aux enseignements techniques et professionnels, mais aussi au travail, toute leur valeur anthropologique et culturelle. ■

Agriculture

Un enseignement en danger

À la rentrée 2006, l'Enseignement Agricole public et privé a accueilli 59 936 élèves et étudiants en formation générale et technologique et 113 919 élèves et étudiants dans les formations professionnelles portant sur quatre grands secteurs : la production (34 % des effectifs), l'aménagement (17 %), la transformation (moins de 5 %) et les services (45 %).

Ces chiffres cachent une réalité très contrastée en fonction des composantes de l'EA. En effet, dans le secteur de la production, l'enseignement agricole public scolarise 44,4 % des effectifs contre 28 % pour l'enseignement privé. *A contrario*, l'enseignement privé scolarise 57,2 % de ses effectifs dans le secteur des services contre 23 % dans l'enseignement public.

Or les restrictions budgétaires drastiques de ces dernières années empêchent tout développement de l'enseignement agricole public. De plus, les recrutements sont de plus en plus difficiles dans des secteurs en crise tels que celui de la production ou encore celui de la transformation. C'est pourquoi le SNETAP-FSU a réaffirmé au CTPC de septembre 2006 son exigence d'un moratoire sur les gels et fermetures de sections ou de classes dans ces secteurs et la nécessité pour l'enseignement agricole public de pouvoir prétendre à toutes les formations, quel que soit le secteur auquel elles se rattachent. Ainsi par exemple, la demande de formation est en expansion dans les services. Or au ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ce secteur est devenu « la chasse gardée » de l'en-

seignement privé, interdisant ainsi au seul service public d'assurer son développement. Cette discrimination est une entrave à la liberté pour les familles de choisir le service public. C'est aussi une grave menace pour la pérennisation de secteurs plus fragiles comme le secteur de la production. Développer de telles filières parallèlement à ce secteur permettrait :

- de conforter les établissements en leur adjoignant une filière tertiaire ;
- le cas échéant, d'octroyer une double qualification à des élèves de la filière production, condition requise au développement de la multifonctionnalité. ■

Le SNETAP est le syndicat FSU de l'enseignement agricole.

Collège pour tous

Non à l'éviction précoce

A lors qu'il accueille des élèves de plus en plus divers, le collège n'a pas les moyens de répondre à l'hétérogénéité grandissante des élèves (hiérarchie des disciplines qui minore la culture technique et les « arts du faire », travail quasi exclusif en classe entière, aucune réglementation en matière d'effectif des classes, horaires systématiquement revus à la baisse...). Au-delà des classes de niveau plus ou moins déguisées, la prise en compte du « noyau dur » de l'échec scolaire se traduit souvent par la mise en place de structures dérogatoires : alternance dès la Quatrième, Troisième d'insertion... Si la classe de Troisième est plus unifiée depuis la rentrée 2005 (suppression de la Troisième à option technologie), rien n'est fait pour permettre aux élèves de réussir dans les apprentissages, et les classes de Troisième d'insertion n'ont pas disparu malgré la créa-

tion du module de découverte professionnelle de six heures. Et le ministère entretient une confusion inquiétante sur le « public » visé par ce module. Par ailleurs, loin de constituer une solution à la difficulté scolaire, l'éviction du collège d'élèves de 14 ans vers l'apprentissage junior, renforce l'exclusion des jeunes de milieux défavorisés.

Au lieu de poser la question des conditions de travail au sein de la classe ou du temps nécessaire pour les différents apprentissages, le ministère impose désormais, avec la loi Fillon, un recentrage de la scolarité obligatoire sur un socle commun qui renforce la hiérarchie des savoirs au lieu de la réduire, acte les inégalités entre les élèves, en les présentant comme naturelles, et induit une réorganisation des parcours scolaires au nom du mérite individuel. Les nouveaux programmes du pôle sciences, écrits à la

Quel avenir pour les SEGPA ?

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté accueillent des élèves en très grande difficulté scolaire pour les préparer à une formation qualifiante de niveau V. Dès la classe de Quatrième, l'accueil dans les ateliers permet aux élèves d'expérimenter des démarches qui développent des compétences professionnelles et qui prennent sens à travers la réalisation d'objets techniques. En réduisant l'horaire de la formation professionnelle, la circulaire du 29 août 2006 nie la spécificité de cet enseignement adapté.

lumière du socle, montrent que s'installeront au sein d'un même collège au moins deux mondes scolaires distincts auxquels ne seront pas assignés les mêmes contenus et les mêmes destins. ■

Enseignement professionnel public

Les diplômes au gré des réformes

Les centres d'apprentissage préparaient initialement au CAP reconnu depuis 1943 comme diplôme d'État. Les CA évoluent en CET en 1960 et sont destinés à être le parallèle des CEG.

En 1975, ils sont devenus LEP (lycée d'enseignement professionnel). Ce changement est d'ordre structurel puisqu'il sépare le technique du professionnel et il redéfinit les niveaux parce que le LEP est réservé aux futurs ouvriers qualifiés. Enfin, en 1986, ils sont appelés lycées professionnels et les sorties des élèves fin de Cinquième pour intégrer soit des CAP, soit des Quatrième et Troisième technologiques sont appelées à cesser. En 1966, le Brevet d'étude professionnel (BEP) a permis d'accueillir dans l'enseignement professionnel public des élèves issus des classes de Troisième de collège dans le but de leur donner une qualification reconnue et plus théorique que le CAP appelé à disparaître, alors que certaines branches professionnelles affirmaient la pertinence de ce niveau, et que les CFA continuaient à former au CAP. De fait des sections de CAP en deux années furent de nouveau mises en place en lycée professionnel mais elles ne concernent surtout que des élèves issus de Troisième d'insertion de collège ou de SEGPA. En 1985 fut créé le baccalauréat professionnel qui a transformé le BEP en véritable propédeutique du niveau supérieur. Parallèlement, le BEP subissait une déprofessionnalisation et intégrait durant une période le CAP

correspondant à la filière professionnelle. Le « bac pro » devait permettre aux bons élèves de BEP de préparer un baccalauréat d'un nouveau type dont la finalité était l'insertion professionnelle et il répondait à la décision du ministre de l'Éducation nationale de l'époque de permettre à 80 % des élèves d'une classe d'âge d'obtenir un baccalauréat. Apprécié par les professionnels, il n'a cessé de se développer dans de nombreuses spécialités. Avec les deux années de BEP, on peut considérer que sa formation nécessite quatre années après la classe de Troisième. Des formules de baccalauréats en trois années sont venues troubler le paysage, à la demande de certaines branches professionnelles et pour satisfaire certains intérêts. De nom-

breux jeunes souhaitent aujourd'hui une poursuite d'études vers l'enseignement supérieur (BTS, Université...) auquel le système éducatif n'est pas toujours en mesure de répondre. De nombreux élèves réussissent dans cette voie dès lors que l'institution leur en donne la possibilité. Il faut donc non seulement rendre plus fluides les voies de formation, mais permettre la mise en place de passerelles et de modules de formation complémentaire relatifs à chaque niveau en acceptant l'accueil de ces bacheliers.

Dans un autre domaine, les lycées professionnels délivrent quelques mentions complémentaires post-diplômes mais leurs moyens sont en régression constante, ainsi que quelques formations spécifiques. ■

Voie technologique : ne cassez pas l'outil !

Après des années de silence ministériel sur la voie technologique, et même des projets de suppression pure et simple de ces formations (rapport Belloubet-Frier 2003), les séries du baccalauréat technologique sont en train d'être réformées à rythme variable. 2007 sera la première session du bac STG, en septembre la réforme SMS.ST2S sera appliquée en Première et les futurs programmes de la série STI sont en consultation.

Dans tous les cas, l'objectif affiché est de favoriser la réussite des bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur, notamment en BTS et IUT. Mais les évolutions de contenus risquent d'entraîner une abstraction plus forte des enseignements et donc une plus grande difficulté pour la mise en œuvre de pédagogies inductives.

Dans un contexte de réduction horaire et de diminution de moyens, c'est la spécificité de cette voie qui risque de s'estomper, mettant élèves et enseignants en grande difficulté.

Pourtant la voie technologique reste une des composantes essentielles du système de formation, un formidable outil de démocratisation et d'accès aux plus hauts niveaux de qualification.

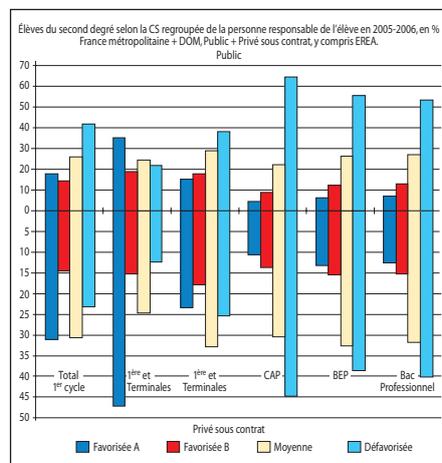


Pédagogie

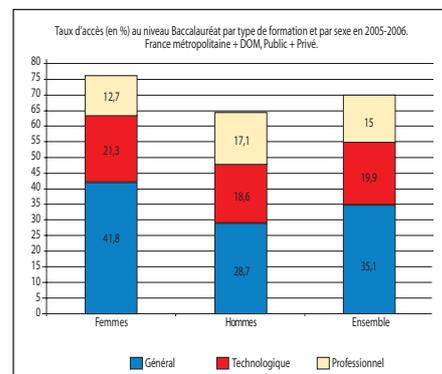
Apprendre autrement

Sébastien est élève de Terminale STI Génie électrique. Élève très moyen lors de sa première année de lycée, il explique ainsi à ses jeunes camarades de Seconde GT pourquoi son rapport aux enseignements a radicalement changé lors de son passage en Première STI : « On continue d'avoir des cours "intellos"... mais par exemple les nombres complexes, si tu captes pas du premier coup en maths, tu les reprends d'une autre façon en Physique appli, et tu les vois encore en Génie élec ! Si vraiment, t'as pas compris après tout ça, c'est que tu comprendras jamais rien ! ».

Ce dont témoigne Sébastien, c'est d'un autre rapport au savoir, institué dans cette filière. La cohérence des programmes qui a présidé à sa création, loin de représenter une simple répétition, favorise une multiplication des entrées qui permet aux jeunes de donner véritablement du sens aux savoirs. Ce sens qui fait si souvent parfois défaut dans l'enseignement général, quand les modes d'apprentissage semblent exiger des élèves qu'ils se coulent dans un moule dont ils n'ont pas toujours les clés ! L'expérience de ces dernières années a donné raison aux fondateurs de ces programmes : au bout du compte, ont atteint le baccalauréat et souvent davantage, des cohortes d'élèves qui n'y seraient jamais arrivés par la voie générale. À ce titre, l'expérience de la voie technologique mérite d'irriguer tout le système éducatif : si, en diversifiant les modes de relation au savoir (savoir théorique, savoir pour faire, savoir pour comprendre, savoir outil, savoir pour



créer...), on permet à davantage de jeunes de réussir, sans doute devrions-nous interroger en retour les contenus et surtout les pratiques pédagogiques qui les mettent en œuvre. Certes les nombres complexes sont, par nature, un objet purement mathématique ; mais leur



approche pédagogique n'est pas forcément un chemin de croix sur les pentes ardues de la théorie. Ils ont d'ailleurs une genèse qui n'a rien à voir avec la reconstruction théorique que l'on peut en faire aujourd'hui dans certains programmes. Multiplier ces chemins d'accès, c'est multiplier pour chaque jeune les chances de rentrer dans les savoirs, de leur donner du sens. ■

Taux d'accès (en %) au niveau baccalauréat par type de formation et par sexe en 2005-2006. France métropolitaine + DOM, public + privé

Type de diplôme préparé	MEN			Ensemble des voies de formation		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Général	41,6	28,5	34,9	41,8	28,7	35,1
Technologique	19,7	17,6	18,6	21,3	18,6	19,9
Professionnel	9,3	11,2	10,3	12,7	17,1	15
Ensemble	70,6	57,3	63,8	75,9	64,5	70

Source MEN

Personnels

Des statuts hérités de l'histoire

Après guerre, la revalorisation des filières techniques s'est faite pour beaucoup en référence aux filières générales. C'est particulièrement vrai des statuts des enseignants de l'enseignement technique, surtout, et professionnel. C'est ainsi que le corps des certifiés est devenu progressivement commun aux enseignants du technique et à ceux des établissements classiques et modernes, que des agrégations ont été créées dans la plupart de ces disciplines.

Cela ne s'est pas fait sans difficulté. L'enseignement technique connaît dans les années cinquante une multitude de statuts différents pour chaque type d'établissement (ENP, CT, école des métiers...), dans les disciplines générales les certifiés sont bivalents et il n'y a pas ou peu de perspective de promotion autre que de se présenter aux agrégations du second degré ou aux professorats des ENIAM et de ENNA. Les CAPET sont créés dans la foulée des CAPES

à la fin des années 50 et le décret de 1959 réorganise l'ensemble des professorats de l'enseignement technique sur le modèle du second degré : ils nécessitent désormais la licence et sont essentiellement monovalents. La première des agrégations techniques (techniques économiques de gestion) est créée en 1962, les autres suivent après de longs combats (qui restent à gagner pour les SMS et l'hôtellerie) jusqu'au milieu des années 70. Dans la même période, les principaux textes régissant les conditions de service sont harmonisés (décrets de 50).

Enfin, les professeurs techniques adjoints chargés des travaux d'atelier, qui existaient à côté des professeurs d'enseignement général et des professeurs d'enseignement technique, sont d'abord assimilés à ces derniers puis, à partir de 1986, formés en CPR et en IUFM depuis leur création en 1991.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, le statut des PLP du 31 décembre 1985

créé des PLP2 alignés sur les titulaires du CAPES du point de vue indiciaire, et bientôt de celui des obligations de service. Il s'agit par là d'affirmer l'intégration complète des lycées professionnels dans l'enseignement secondaire par un signe politique fort.

À chaque étape de ce long processus d'harmonisation, il a fallu que l'intervention syndicale soit puissante et déterminée – de la part du SNES et du SNET en premier lieu, dont la fusion dans un SNES unifié en 1967 a joué un rôle considérable de dynamisation des luttes et a permis des acquis essentiels – aussi bien pour faire débloquer la situation d'un enseignement technique volontiers laissé à la traîne de la rénovation de l'école que pour contrecarrer les tentations de ne pas traduire de façon satisfaisante pour les enseignants les évolutions du système éducatif (niveau de recrutement, obligations de service, grille indiciaire, reclassement, assimilation pour les retraités...). ■

Dialogue

Table ronde SNES-SNUEP⁽¹⁾

Thierry Reygades (SNES) : L'enseignement technique comporte deux voies principales de formation, la voie technologique et la voie professionnelle. Ces deux voies se différencient par leur finalité, par leur contenu mais également par le mode d'accès des élèves. Dans la voie technologique, les élèves accèdent à une Première technologique à partir d'une Seconde de détermination ; au niveau de la voie professionnelle, l'accès se fait directement après le collège. Un des risques est d'avoir une orientation par défaut et le second risque est d'avoir un cloisonnement fort entre les voies de formation.

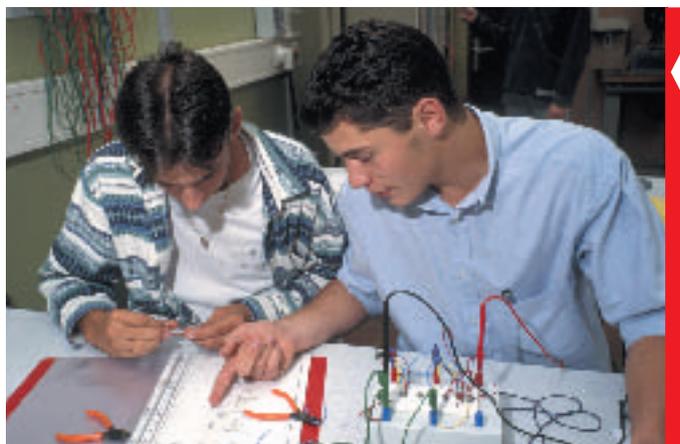
René Pasini (SNUEP) : Un effort et une réflexion importants doivent être menés pour une certaine fluidité des deux voies au niveau des parcours élèves et sur les poursuites d'études vers l'enseignement supérieur sous plusieurs formes, surtout vers le BTS. Il est clair qu'en amont se pose le problème de l'orientation vers les voies technologiques et professionnelles... Il faut engager entre nos organisations une réflexion importante sur le problème de passerelles de la voie technologique vers la voie professionnelle.

Françoise Bonnet (SNUEP) : Il est vrai que l'orientation est très importante parce que ces élèves le vivent de plus en plus mal. Ils ont l'impression d'être dans une voie de relégation et nous avons beaucoup de mal à leur faire comprendre que c'est un marche-pied pour aller vers un niveau plus important.

Thierry : Je ne sais pas si aujourd'hui on peut faire une analyse globale : il n'y a pas qu'une seule voie professionnelle, il y a des formations professionnelles qui sont des formations de haut niveau extrêmement sélectives et qui débouchent sur un emploi. Par ailleurs, d'autres formations professionnelles sont effectivement des filières de relégation.

René : Je voudrais nuancer ce tableau : il n'y a pas deux voies professionnelles, deux niveaux, mais une grande diversité en fonction des champs professionnels et des spécialités.

Thierry : Le problème de cette orientation, on l'a dit, c'est d'être souvent une orientation par l'échec, notamment dans la voie pro. Comment pourrait-on faire pour avoir un autre type d'orientation et pour essayer de



Il faut avoir une orientation positive vers les voies technologique et professionnelle

valoriser ces formations qui, malgré tout, conduisent à une insertion professionnelle ?

Monique Daune (SNES) : Au collège, nous sommes tous conscients que l'orientation vers l'enseignement professionnel est faite essentiellement par défaut : des élèves de Troisième ne connaissent pas le monde du travail, ils connaissent quelques métiers, les métiers dont on a parlé dans leur entourage et dont ils ont des représentations souvent erronées. Ils ont plus ou moins intégré l'idée que l'orientation vers un lycée professionnel est stigmatisante mais c'est aussi un discours que les adultes ont l'habitude de tenir.

René : Beaucoup d'élèves arrivent aujourd'hui avec cette conception : « *Je viens dans le lycée professionnel pour ne plus faire d'enseignement général.* » S'il y a une connaissance des métiers à développer pour les élèves de collège, à nous de trouver des pistes, de réfléchir à la forme que cela pourrait prendre. Il faut avoir une orientation positive vers les voies technologique et professionnelle.

Françoise : Des dispositifs existent. Nous avons mis en place l'OPV, l'orientation prioritaire valorisée : on reçoit les élèves en janvier février, des petits groupes d'élèves de collège, et ces petits groupes d'élèves viennent voir toutes nos formations, les professeurs les reçoivent, leur expliquent.

Monique : Il y aurait beaucoup à dire sur les stages en entreprise devenus obligatoires pour tous les élèves de Troisième. Je fais partie de ceux qui trouvent que c'est intéressant que les élèves aillent voir le monde du travail. Cela dit, on s'aperçoit, là encore, que les stages sont choisis en fonction des ressources disponibles dans la famille.

Françoise : Pourquoi n'essayerions-nous pas de travailler dès le collège, de passer des partenariats avec les entreprises de façon à avoir un choix, en disant : tel élève veut être médecin, pourquoi ne pas l'envoyer travailler dans un hôpital pour qu'il voit ce qu'est la réalité de son métier ?

Thierry : C'est de la découverte professionnelle d'une certaine façon. Comment analyse-t-on, au SNES, les projets de découverte professionnelle ?

Monique : Le même terme désigne deux réalités totalement différentes et qui n'ont pas les mêmes finalités. Dans ce cas, il s'agit plutôt de la découverte professionnelle sur trois heures, c'est-à-dire une ouverture sur le monde du travail, pour leur permettre de découvrir le monde professionnel ; mais les contenus de cette découverte professionnelle ne sont pas, de notre point de vue, très formateurs. Trop souvent, c'est aux jeunes déjà pressentis pour la voie professionnelle que l'on réserve cette option de DP3. Dès lors, on va leur parler uniquement des métiers préparés par la voie professionnelle et on restreint ainsi le champ de l'option.

René : En ce qui concerne l'amélioration de l'articulation entre lycée professionnel et collège, trois éléments sont fondamentaux : le collège, le lycée professionnel et l'entreprise. Les personnes qui sont chargées de l'orientation doivent donc travailler en parfaite symbiose avec ces trois acteurs.

Monique : Il reste une question que nous n'avons pas abordée : au collège, que pouvons-nous faire pour que la culture commune que nous sollicitons intègre mieux des éléments de la formation technologique et professionnelle ?

Thierry : Cela signifie qu'on s'orienterait vers un schéma de collège pour tous qui pointe l'ensemble des éléments de culture commune, culture commune dans laquelle il s'agit d'intégrer la culture technologique et professionnelle ainsi que la connaissance des métiers. ■



© Thierry Nectoux

(1) Le SNUEP est le syndicat FSU de l'enseignement professionnel. L'intégralité de cet échange est disponible sur le site du SNES.

Questions à Jacques Perrin⁽¹⁾

« Le principal moyen d'améliorer la compétitivité de notre économie »

L'US : L'Inspection générale est un acteur majeur de la conception des diplômes professionnels et technologiques et vous êtes en charge du contrôle des formations et de leur développement. Quelles sont pour vous les spécificités de ces formations et qu'est-ce qui les différencie ?

L'enseignement technique est constitué des deux sous-ensembles que sont la voie technologique et la voie professionnelle. Il est clairement guidé par les relations entre l'économie, l'emploi et les formations. Sans se limiter à une adéquation stricte et exclusive entre l'emploi et la formation, cet enseignement apporte aux jeunes les connaissances scientifiques et culturelles indispensables. Dans l'enseignement professionnel, le caractère pratique des formations est une nécessité afin de préparer à des métiers identifiés. Au-delà du savoir-faire propre à des métiers précis, l'enseignement professionnel aujourd'hui prépare, certes à la vie active dans un ou des métiers, à des changements de métiers, mais aussi contribue à l'éducation et l'insertion citoyenne dans la société.

De son côté, la voie technologique permet l'accès à des connaissances par exploitation de démarches pédagogiques utilisant le concret et l'action. Les contenus d'enseignement constituent un socle de connaissances ouvrant ultérieurement à une professionnalisation dans l'enseignement supérieur, une spécialisation en masters, écoles d'ingénieurs ou d'architectes, mais

aussi l'accès aux classes préparatoires qui leur sont ouvertes.

À cela, il convient d'ajouter les formations à caractère technologique de l'enseignement général, au collège, en Seconde, dans la série S et en classes préparatoires aux concours.

C'est un système à dynamique rapide en matière d'évolution des contenus et des formations qui implique, pour tous les acteurs de l'enseignement technique, la nécessité d'assurer une « veille technologique » attentive permettant d'actualiser en permanence les contenus et les pratiques, en adéquation avec les évolutions techniques et les pratiques de référence des entreprises.

L'enseignement technique, compte tenu de son public et des compétences à faire acquérir, implique des stratégies pédagogiques à dominante inductive, c'est-à-dire qui partent du concret (relatif à des problèmes techniques authentiques) pour construire des connaissances, les généraliser et les ordonner et, dans l'enseignement professionnel, développer des savoirs opératoires utiles aux métiers préparés.

L'US : Quels sont, pour vous, les principaux freins au développement de ces formations dans les lycées ?

L'enseignement technique est en grande partie dans le champ de la formation professionnelle, il relève de la compétence partagée, entre l'État, les collectivités territoriales et les milieux économiques, non seulement en

matière financière ou pédagogique, mais aussi en matière de carte des formations, de tutelle d'établissements de formation. Les préoccupations et les arrière-pensées des uns et des autres ne sont pas toujours convergentes. Ensuite, si les démarches déductives peuvent être exploitées tout aussi naturellement que dans les autres disciplines de l'enseignement général, la démarche privilégiée dans l'enseignement technique est celle qui s'appuie sur le concret et l'action. C'est sa force, c'est ce qui permet à toutes les formes d'intelligence de s'exprimer et de se dépasser. Ceci implique des activités pratiques d'essais, de mesures, de simulations, de manipulations et de réalisations qui peuvent être effectuées individuellement ou en équipe de projet. Ceci induit des contraintes d'équipements qui ne se retrouvent nulle part ailleurs dans le système éducatif.

Le principal frein au développement de ces formations dans les lycées est donc financier.

L'US : Que souhaitez-vous pour les formations technologiques et professionnelles dans l'avenir ?

D'être reconnues à leur juste valeur, comme le principal moyen d'améliorer la compétitivité de notre économie, mais aussi comme un des principaux moteurs de « l'ascenseur social » sans lequel il ne peut y avoir d'économie complètement compétitive, solidaire et juste. ■

(1) Doyen de l'inspection générale de STI.

Voies technologiques et professionnelles

Une chance pour les jeunes, mais à quelles conditions

Choisir une filière technologique ou professionnelle pour un jeune de Troisième ne s'inscrit pas dans la même problématique. Dans un cas c'est une entrée en Seconde GT, le maintien du choix en fin de Seconde vers le bac général ou technologique, des poursuites d'études post-bac ouvertes. Dans l'autre, un choix, souvent contraint et à défaut d'études longues, doit être fait d'une spécialité professionnelle ; la qualification se construit diplôme après diplôme, avec des perspectives concrètes permettant le jeu des représentations.

Ces filières qui s'adressent de fait en priorité aux jeunes des PCS défavorisées ou intermédiaires peuvent être une filière de réussite et de promotion, mais à condition que les possibilités de poursuite d'études, nécessaires compte tenu de l'évolution des contenus d'emplois, soient effectives pour tous. Par le développement des passerelles et des réorientations, il faut sortir d'une logique étroite de cylindrage qui donne aux jeunes et à leurs familles le sentiment d'un enfermement des perspectives d'avenir, question que pose la création des bacs pro

trois ans. Les effets de structure et d'affectation, aggravés par la concentration des formations dans les lycées des métiers sans internats et modes de transports suffisants, ne peuvent tenir lieu de projet pour les jeunes, qui en éprouvent alors la violence et l'atteinte identitaire. Les moyens doivent être donnés pour aider tous les élèves à s'adapter aux exigences nouvelles de ces voies, à construire les mobilisations nécessaires, à lutter contre l'échec et le décrochage, et à poursuivre le travail de projection dans l'avenir de ces adolescents. ■

Débouchés vers l'enseignement supérieur

CPGE et BTS

A la rentrée 2005, 73 % des bacheliers de l'enseignement technologique ont poursuivi des études supérieures : 43 % en BTS, 10 % en IUT, 18 % à l'Université, 1,1 % en CPGE.

Les bacheliers technologiques ont des débouchés spécifiques vers les classes préparatoires aux grandes écoles, qui permettent ensuite d'entrer en ENS, écoles d'ingénieurs ou écoles de management.

Les capacités d'accueil actuelles, le vivier des bacheliers, permettent d'accueillir davantage de bacheliers technologiques en CPGE, d'autant que les grandes écoles ont évolué et estiment que les profils technologiques ont toute leur place dans ces formations.

Mais une grande partie des bacheliers technologiques poursuivent leurs études en sections de techniciens supérieurs. Selon le CEREQ, le taux de chômage des titulaires de BTS (9 %)

est l'un des plus faibles de l'ensemble des jeunes diplômés. Dans ce sens, la trajectoire bac techno-BTS et un vrai parcours de réussite pour les jeunes. D'autant plus que, pour ceux qui le souhaitent, des poursuites d'études sont possibles via les licences professionnelles, les écoles d'ingénieurs ou de commerce.

D'autres formations supérieures sont également présentes dans les lycées, par exemple en comptabilité-gestion ou en arts appliqués. Cette diversité témoigne de la richesse structurelle des formations supérieures, richesse qu'il conviendrait de renforcer encore pour permettre à plus de jeunes d'atteindre de hauts niveaux de qualification. ■

Origine	CPGE	Effectif 2005	Taux d'accès en CPGE	Filles (bac)
Bac STI	TSI	1 448	2,1 %	7 % (8,7 %)
Bac STT	ECT	1 055	0,8 %	52 % (62 %)
Bac STL	TB	140	2,3 %	55 % (58 %)
Bac STL	TPC	78		35 % (58 %)
BTS	ATS	655		9 %

Par comparaison, le taux d'accès en CPGE est de 9 % pour l'ensemble des bacheliers généraux et technologiques.

Lecture : l'accès en CPGE TSI représente 2,1 % des titulaires du bac STI ; 7 % sont des filles alors qu'elles représentent 8,7 % des titulaires de bac STI.

Sources DEPP.

<http://www.education.gouv.fr/cid3846/les-effectifs-dans-l-enseignement-superieur.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid3832/les-etudiants-en-classes-preparatoires-aux-grandes-ecoles.html>

Apprentissage : forte évolution en BTS

L'apprentissage prend une place de plus en plus importante dans les formations BTS. À ce niveau, les apprentis représentent près de 15 % de l'ensemble des étudiants en sections de techniciens supérieurs. La question de la non-concurrence entre formations sous statut scolaire et sous statut d'apprentis n'est pas réglée. Dans les lycées technologiques, l'ouverture de section d'apprentissage est souvent présentée comme un moyen de conserver les formations, les postes. Mais en fait, la pérennité

n'est pas assurée et le statut des enseignants souvent flou et précaire. Pour les étudiants, l'apprentissage est loin d'être un gage de réussite, les périodes en entreprise sont souvent trop peu formatrices et ne compensent pas la perte du temps de formation effective. Il conviendrait de s'orienter vers une « rescolarisation » de l'apprentissage, tenant compte des difficultés matérielles des étudiants et leur permettant réellement d'atteindre un niveau de qualification exigeant.

Le point de vue du SNES

Pour le développement des séries techno

Pour le SNES, loin d'être un handicap, l'existence des trois voies est, au contraire, un atout du système éducatif. Les différences de finalité, de contenus, de pratiques font de cette diversité un formidable outil qui permet à de nombreux élèves et étudiants d'atteindre des niveaux de connaissances, de compétences et de qualifications reconnues.

La voie technologique est une spécialité française qui intéresse nos voisins européens. Elle a joué un rôle décisif dans la dernière période pour alimenter les professions en qualifications nouvelles particulièrement utiles à leur développement (qualifications intermédiaires et hautes qualifications) et comme ressort de la démocratisation du système éducatif. Plutôt fréquentée par les jeunes d'origine modeste, elle a servi d'ascenseur social à de nombreuses cohortes de lycéens et étudiants qui sont sortis entre bac + 2 et bac + 5 avec des promotions intéressantes au sein des entreprises.

Aujourd'hui, alors que le taux d'accès au baccalauréat stagne, alors que les formations scientifiques s'essouffent, « une nouvelle ambition pour la voie technologique » est nécessaire. Cette nouvelle ambition devrait se traduire par une réelle volonté de développement qualitatif et quantitatif de cette voie de formation d'éducation.

Dans ce sens, il est à craindre que les

réformes engagées, même si elles sont nécessaires pour tenir compte des évolutions technologiques, soient trop guidées par des impératifs budgétaires et financiers. Les formations technologiques sont avant tout un investissement pour l'avenir, pour les jeunes, pour le développement économique et social, puissent les responsables politiques l'entendre ! ■

Bibliographie

L'Institut de Recherche de la FSU a consacré plusieurs études aux questions de formation professionnelle. *La formation professionnelle - Regards sur les politiques régionales*, Yves Baunay, Francis Vergne, Éd. Syllepse, *Nouveaux Regards* (2006) 6 €.

La validation des acquis de l'expérience coordonné par Yves Baunay et Jean-Marie Canu, Éd. Syllepse, *Nouveaux Regards* (2005) 6 €.

Nouveaux Regards n° 33, avril-juin 2006, dossier sur la stratégie de Lisbonne, 66 €.

Ces ouvrages peuvent être commandés à l'Institut de Recherche de la FSU : 3-5, rue de Metz, 75010 Paris. Par tél. : 01 44 79 90 41. Par mail : institut@institut.fsu.fr

LA PRATIQUE DU COACHING est née dans le milieu du sport dans un contexte où la préparation mentale des futurs champions apparaît comme ne pouvant plus être laissée au hasard. En quoi l'École est-elle concernée ?

Pourquoi des coachs ?

Il s'est imposé progressivement à toutes les autres sphères de l'activité humaine, car non seulement notre devenir est de plus en plus marqué par l'inquiétude, la précarité, l'imprévisibilité, mais il nous est demandé de prendre les bonnes décisions, de nous montrer à la hauteur tant dans notre vie personnelle que professionnelle. Le modèle néolibéral qui grignote petit à petit tous nos modes de pensée, de relation aux autres et à nous-mêmes, fait peser sur les individus libres, éclairés et responsables que nous sommes censés être, l'entière responsabilité de leurs choix. Cet individualisme poussé à l'extrême, cette concurrence pour être le meilleur, exclut bien évidemment le recours à la solidarité, au collectif pour réagir face aux imprévus, aux difficultés, aux décisions à prendre. Vers qui se tourner alors ? Le coach va remplir ce rôle de conseiller personnel neutre et bienveillant répondant au besoin de réassurance, de guidance, permettant de mieux lire en soi et d'user d'atouts supplémentaires dans la compétition scolaire et professionnelle.

Le champ de l'éducation

Lorsque les parents sont débordés par l'éducation de leurs ados, confrontés à des problèmes d'échec scolaire ou de choix d'orientation, ils sont des cibles toutes désignées pour les coachs ; d'autant que la pression sociale à la réussite scolaire ne cesse de croître et de générer de l'anxiété. L'étude de Dominique Glasman sur le travail à la maison montre que la plupart des élèves estiment qu'ils ont besoin de l'aide d'une tierce personne pour faire leurs devoirs.

Mais l'École se montre trop souvent défaillante pour aider les élèves à surmonter leurs difficultés. Les causes en sont multiples mais ceci laisse les parents désarmés.

En prenant en charge les enfants, le coach rassure toute la famille... J.-P. Riant, de l'Institut européen de coaching de l'étudiant définit

le rôle des coachs de la manière suivante : « *Nous ne nous penchons pas sur les causes des problèmes mais nous amenons l'adolescent à se concentrer sur la manière de réaliser les buts qu'il s'est fixés, que ce soit le passage dans la classe supérieure, l'obtention de la moyenne dans une classe particulière, ou l'entrée dans une grande école. En cela, nous nous rapprochons des thérapies comportementales* »⁽¹⁾.

On le voit, les objectifs poursuivis semblent limités et ponctuels.

Le coaching s'offre donc comme une réponse individualisée à la recherche de la meilleure réussite scolaire possible pour qui s'alarme des risques d'échec et/ou considère les autres comme des obstacles potentiels dans la course vers le diplôme et l'insertion. Cette conception de l'aide personnalisée ne peut manquer d'avoir des retombées sur l'École. Elle porte en germe



© istockphoto/Franca Orellana

plusieurs conflits dans lesquels vont se trouver placés les personnels.

Conflit de valeur entre une logique d'aide individualiste et payante dans une concurrence scolaire exacerbée, et une logique de service public gratuit et ouvert à tous visant le développement maximal de chacun et la réussite de tous. Conflit de légitimité entre les personnels dont la mission est de conduire tous les élèves à s'approprier les savoirs et à élaborer des parcours de réussite, et des coachs pouvant contester le bien-fondé d'activités ne répondant pas aux besoins exclusifs de leur « client ».

Mais elle interroge aussi sur la nature des personnes que l'on

veut former : des individus dépendants de l'avis d'experts pour conduire leur vie, recherchant des stratégies personnelles pour être les meilleurs dans la course scolaire et professionnelle, pour rester flexible quel que soit le contexte ou des sujets autonomes attentifs aux autres, dotés d'esprit critique et partageant des valeurs de solidarité et d'entraide avec leurs pairs. Avec l'irruption du coaching sur la scène scolaire, n'est-ce pas la capacité de la personne à se construire et à se déterminer qui sera atteinte ? ■

S. Nony, C. Remermier

(1) *Le Monde de l'Éducation*, février 2006 « Coaching : une aide non sans danger ».

QUI SONT LES COACHS ?

Même si la profession tend à se structurer, il n'y a pas de reconnaissance officielle du métier. N'importe qui peut ouvrir un cabinet de coaching. À l'origine, les coachs étaient principalement issus du monde de l'entreprise. « Des hommes d'affaires qui se sont tirés d'affaire » en quelque sorte⁽¹⁾. Une enquête de 2004 faisait apparaître que la moitié des coachs provenaient des écoles de commerce ou d'ingénieurs. Aujourd'hui, dans le domaine du coaching pour l'orientation notamment, plusieurs cabinets mettent en avant la formation de psychologue de leurs coachs.

QUI SONT LES COACHS ?

Dans l'entreprise il y a à la fois des démarches individuelles et des demandes d'entreprises. Les salariés, plutôt des cadres, y voient un instrument de gestion de leur carrière, de bilan personnel. Mais les entreprises recourent également au coaching pour les salariés dans le but de faire évoluer leurs pratiques ou pour accompagner un licenciement. Dans le domaine de l'éducation, les familles inquiètes pour l'avenir de leurs enfants et insatisfaites des délais d'attente ou des réponses du service public y font appel.

Dans le domaine de l'orientation, ces cabinets privés mettent en avant l'entretien personnalisé, les questionnaires d'intérêts ou les tests. Les plus connus soulignent même le recours à des psychologues, titulaires d'un bac + 5 en psychologie, comme un argument de sérieux et de compétence et le monnaient cher !

COMBIEN CA COÛTE ?

Dans le domaine du coaching scolaire les tarifs vont de 200 euros pour la remotivation à 500 euros pour la gestion du stress.

Dans le domaine de l'orientation tout dépend de la prestation fournie. Pour un entretien de 30 minutes par exemple le tarif oscille entre 105 et 150 euros. Trois séances (entretien, test, questionnaire) sont facturées 420 euros. D'autres encore proposent un accompagnement par mail ou téléphone (3 fois 20 minutes) pour 200 euros environ.

D. Coulon

Où en est-on ?

Une délégation du SNES a été reçue par Luc Chevalier, président du groupe d'experts chargé de réécrire les programmes de technologie au collège.

La priorité du groupe est de revoir le préambule et le nouveau programme de Sixième au regard du socle commun. La constitution tardive du groupe d'experts ne permettra pas une application à la rentrée 2007. Luc Chevalier émet la possibilité de publier l'ensemble des quatre années de programme pour la rentrée 2009.

Il affiche clairement sa volonté de mettre en œuvre la démarche d'investigation au niveau de la classe de Sixième qui doit être complétée par des démarches de résolution de problème et de projet (cette dernière manifestement introduite uniquement en Troisième). La formation de base en informatique ne devrait plus apparaître dans les futurs programmes.

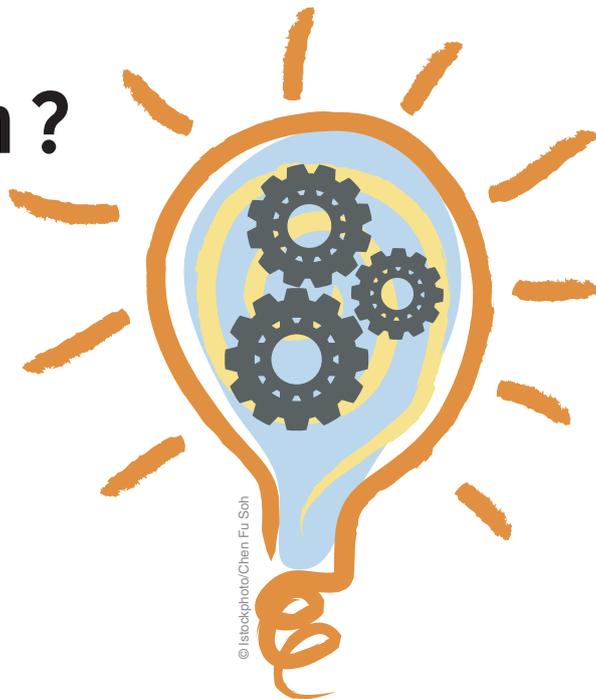
Luc Chevalier dit travailler sans aucun lien avec le groupe à l'origine de l'expérimentation des

« sciences intégrées » et rejette l'instrumentalisation de la technologie pour alimenter les filières professionnelles et l'implication obligatoire de cette discipline dans la DP.

Luc Chevalier, agrégé de mécanique, enseignant-chercheur de l'université de Marne-la-Vallée, travaille dans la transparence, les comptes rendus du groupe sont publiés, et semble soucieux de maintenir un enseignement de

technologie au collège, mais le cadrage ministériel et le lancement de l'expérimentation « sciences intégrées » montrent la volonté gouvernementale de diluer un enseignement technologique pour tous dans un enseignement du type « leçon de choses » bien éloigné de la richesse de la discipline telle qu'elle avait été définie en 1985. ■

Dominique Dédale Deschamps
Groupe Techno



© istockphoto/Chen Fu Soh

RÉFORME ST2S

Nos revendications

Les revendications que nous avons formulées dès la parution des nouveaux programmes et horaires de la réforme prennent toute leur acuité à la veille de la mise en place du nouveau gouvernement :

- application de la grille horaire proposée par le SNES et votée par le CSE ;
- mise en place d'un véritable plan de formation continue ;
- dotation des établissements en heures de coordination et de concertation pour les activités interdisciplinaires mais aussi pour l'enseignement des sciences et techniques sanitaires et sociales ;
- consolidation et rénovation de l'option de Seconde et de la classe de Première d'adaptation ;
- création de véritables classes préparatoires aux concours paramédicaux et sociaux ;
- création d'une agrégation.

Dès la nomination du nouveau ministre de l'Éducation nationale, le SNES s'adressera à lui pour que la rénovation de série se déroule dans les meilleures conditions pour les élèves et les personnels. Affaire à suivre...

Nota :

1. L'arrêté du 13 mars 2007 fixant les programmes de Terminale ST2S a été publié au JO du 24 mars 2007 et les contenus de ces programmes ont été publiés au BO n° 14 du 5 avril 2007 (accessibles en format PDF sur le site Internet du BO).

2. Le réseau national de ressources en sciences médico-sociales (RNRSMS) met à votre disposition des informations de qualité sur la rénovation mais aussi sur le BTS SP3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social) avec notamment la liste des établissements dans lesquels



© istockphoto/Eva Serrabassa

sera implanté ce nouveau BTS à la rentrée (adresse du site : www.ac-creteil.fr/sms). ■

Thierry Reygades

Stage

Journées Observatoires des programmes et pratiques

Jeudi 28 et vendredi 29 juin 2007

Au SNES, 46, avenue d'Ivry, Paris 13^e. Grande salle du 2^e étage



Les deux thèmes d'étude de ces journées seront :

Le redoublement : quelle réalité ? Quelles évolutions ces dernières années ? Quelle efficacité du point de vue des progrès individuels des élèves ? Du point de vue de l'ensemble du système éducatif ? Quels effets sur les parcours scolaires des élèves ? Comparaison avec d'autres pays européens.

La démocratie, la citoyenneté dans les savoirs et les pratiques : Comment les valeurs auxquelles se réfère notre société démocratique sont-elles à l'œuvre dans la classe, au cœur même des apprentissages ?

De nombreux intervenants alimenteront les échanges.

Ces journées sont ouvertes aux militants. Renseignez-vous auprès du Secteur Contenus en envoyant un mail à pedago@snes.edu ou en téléphonant au 01 40 63 29 13. Pour télécharger le programme plus complet, voir le site des observatoires :

<http://www.snes.edu/observ/spip/>

ERRATUM CHORALES

Dans L'US n° 651 du 28 avril 2007, il est question de l'abrogation de la circulaire de 49 qui précise que la chorale « compte uniformément pour deux heures d'enseignement ». Il s'agit d'une erreur. C'est la note de service de 49 qui est abrogée et non la circulaire.

Le texte de la note de service abrogée précise qu'après avis de l'Inspection générale il peut y avoir deux chorales dans un établissement scolaire. Nous appelons toujours les collègues à se mobiliser le 23 mai car la circulaire de 49 qui fixe la rémunération à deux heures est loin d'être appliquée dans tous les départements. Envoyez-nous vos témoignages. Ce que nous avons écrit à propos du nouveau décret est toujours d'actualité ainsi que notre souci d'interpeller le nouveau ministre dans le cadre de notre lutte pour l'abrogation du nouveau décret.

Sandrine Charrier ens.artistiques@snes.edu